

FICHE DE POSTE – DIRECTEUR SEJOUR MUSIQUE

Description du poste

Le directeur a pour mission de mener à bien le séjour vacances qui lui est confié et ce dans tous ses aspects.

Il travaille sous l'autorité du directeur général de l'association et en collaboration avec les coordinatrices du siège et du centre.

Missions

En amont :

- recrutement de l'équipe :
 - 2 animateurs, 1 fille/1 garçon pour 24 enfants,
 - dont 1 assistant/1 assistante sanitaire,
- rédaction du projet pédagogique au regard du projet éducatif de l'association,
- rédaction de la lettre aux parents,
- se mettre en relation avec les différents prestataires pour élaborer un planning d'activités correspondant au cahier des charges des différents clients,
- organiser une réunion de préparation sur le centre avec l'équipe recrutée,

Durant le séjour :

- accueillir les animateurs et enfants lors des arrivées,
- garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants,
- gérer son équipe (repos, conflits, évaluation...),
- préparer et animer les réunions d'équipe,
- adapter l'emploi du temps au groupe (fatigue, conditions météo...),
- mettre en place les affichages obligatoires,
- gérer le blog,
- travailler en collaboration avec le siège de l'association et l'informer des événements importants,
- ...

Après le séjour :

- rendre compte de ses actions au siège de l'association,
- produire un bilan détaillé, circonstancié des différents séjours et des éventuels soucis rencontrés,
- fournir l'emploi du temps réalisé,

Compétences

Savoirs :

- être diplômé BAFD ou équivalent ou stagiaire (produire son diplôme),
- permis B depuis 2 ans et expérience en conduite de minibus,
- AFPS ou PSC1,

Savoirs faire :

- avoir au minimum une expérience de direction,
- compétences dans le milieu musical, idéalement musique classique,
- maîtrise de l'outil informatique (envoi de mails, gestion du blog, création de plannings, Word/Excel...),
- avoir une certaine technicité dans l'organisation d'un séjour vacances : réglementation, affichage, convoys, connaissance du public...

Savoirs être :

- capacité à travailler en équipe,
- positionnement en tant que responsable,
- sens des responsabilités et de l'organisation,
- capacité d'adaptabilité, de remise en question,
- intérêt pour la musique classique,

Conditions de travail

Le séjour se déroule sur l'IME Chantelauze à la Chaise-Dieu dans le département de la Haute-Loire (43).

24 jeunes seront hébergés et prendront les repas à l'IME Maurice CHANTELAUZE à la Chaise-Dieu. Les activités seront mise en place à l'IME mais également au sein du collège Henri Pourrat, l'auditorium CZIFFRA servira aux répétitions et spectacle de fin de séjour. 6 jeunes de l'IME encadrés par leur équipe prendront également part au séjour mais ne seront pas sous votre responsabilité, il s'agit d'inclusion.

Le séjour a une durée de 5 jours : du lundi 15 au vendredi 19 avril 2019. Il est demandé à l'équipe d'arriver samedi matin afin de préparer le séjour (découverte des locaux, des différents intervenants, mise en place du planning, définition des missions de chacun...). Le directeur et les deux animateurs recrutés auront pour mission l'encadrement de la vie quotidienne : temps de repas, toilette, veillées, nuitées, déplacement minibus vers le ou les lieu de pratique des activités. **Obligation absolue d'avoir le permis depuis plus de 2 ans et des expériences de conduite de minibus.**

Sur place une équipe employée à l'année assure la gestion technique de l'IME pour les repas et l'entretien du centre.

L'équipe de musiciens professionnels de l'Orchestre Symphonique Divertimento dirigée par Zahia ZIOUANI encadre les activités spécifiques musique durant la journée.

Le directeur de séjour devra donc travailler en collaboration étroite avec cette équipe.

Rémunération - Contrat de travail - Frais

Employé en **Contrat d'Engagement Educatif – CEE** - (selon les rémunérations détaillées ci-après) :

Directeur pédagogique : 50,00€ brut jour + 10%CP en fin de contrat,

Assistant Sanitaire : 36,00 € brut jour + 10% CP en fin de contrat,

Animateur : 31,00 € brut jour + 10% CP en fin de contrat

Précision **les repos compensateurs** sont ajoutés en fin de contrat mais ne sont pas rémunérés. Pour un séjour du L08/07 au V19/07/19 (12 jours) le contrat s'étendra du L08/07 au Ma23/07 mais seuls 12 jours seront payés.

Les frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de convoyage seront remboursés, en fin de contrat, sur présentation d'une facture originale.

De même **les frais engagés pour se rendre sur la réunion de préparation** seront remboursés en fin de contrat sur présentation de justificatifs.

Organigramme de l'association PEP 15

Les PEP 15 sont une association (Loi 1901) qui gère, notamment, deux centres toute l'année, centres qui accueillent classes de découvertes, séjours vacances et groupes. Ci après les principaux contacts avec lesquels vous aurez à travailler.

	Nom/prénom	Lieu de travail	Missions	Téléphone/Mail
Directeur de l'Association	Sébastien VEYRIERES	Aurillac	Direction générale des services	06 85 75 37 20 direction.pep15@orange.fr

Coordinatrice Vacances	Christine	Aurillac	Déclaration des séjours, organisation des convoyages, transmission des cahiers de charges...	vacances.pep15@orange.fr 04.71.48.29.37
---------------------------	-----------	----------	--	--